

## **Notice relative à la fourniture des informations concernant un ou plusieurs traitement(s) de données à caractère personnel effectué par ou pour le compte du SPRB**

La présente notice vous informe, en toute transparence et dans le respect du Règlement général sur la protection des données\* (RGPD), du traitement de données à caractère personnel effectué dans le cadre du processus suivant : l'octroi par Bruxelles Economie et Emploi d'une subvention aux lauréats de l'appel à projets « Women in Business » portés par des entreprises sociales et démocratiques destiné aux acteurs économiques basés en Région de Bruxelles-Capitale

\* : voir <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32016R0679&from=FR>

### 1. Responsable du traitement et délégué à la protection des données

Le **responsable du traitement** des données à caractère personnel est enregistré auprès de la Banque-Carrefour des entreprises sous le numéro 0316.381.039. Son identité et ses coordonnées sont :

Bruxelles Economie et Emploi (Service Public Régional de Bruxelles)

Place Saint Lazare 2 - 1035 Bruxelles

<https://economie-emploi.brussels> <https://servicepublic.brussels/>

[economie-emploi@sprb.brussels](mailto:economie-emploi@sprb.brussels)

+32 (0)2 204 21 11

Il a désigné un **délégué à la protection des données (DPO)**, que les personnes concernées par le traitement des données à caractère personnel peuvent contacter au sujet de toutes les questions relatives au traitement de leurs données et à l'exercice des droits que leur confère le RGPD :

Délégué à la protection des données du SPRB

Place Saint Lazare 2 - 1035 Bruxelles

[dpo@sprb.brussels](mailto:dpo@sprb.brussels)

### 2. Finalités et base juridique du traitement

Le traitement des données à caractère personnel poursuit les finalités suivantes :

- Gestion de l'octroi par Bruxelles Economie et Emploi l'octroi par Bruxelles Economie et Emploi d'une subvention aux lauréats de l'appel à projets « Women in Business » portés par des entreprises sociales et démocratiques destiné aux acteurs économiques basés en Région de Bruxelles-Capitale

Le traitement est licite dans la mesure où la condition suivante est remplie :

- Le traitement est nécessaire à **l'exécution d'une mission d'intérêt public** ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement. La mission ou l'autorité en question est fondée par :
  - o Ordonnance du 23 décembre 2022 contenant le Budget général des Dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2023.
  - o Ordonnance organique du 23 février 2006 portant les dispositions applicables au budget, à la comptabilité et au contrôle (articles 92 à 95).
  - o Stratégie Régionale de Transition Economique (SRTE) du 31 mars 2022
  - o Arrêté de la Région de Bruxelles-Capitale du 06 juillet 2023 relatif à l'exemplarité au niveau social et environnemental des entreprises

### 3. Fourniture des données

La fourniture des données à caractère personnel collectées pour ce traitement ne présente pas de

caractère réglementaire ou contractuel et ne conditionne pas la conclusion d'un contrat.  
Elle est obligatoire, la non-fourniture des données entraînant les conséquences suivantes :

La récolte des données à caractère personnel dans ce cadre est nécessaire pour la gestion de la demande de subvention et une non-fourniture des données personnelles entraînerait le refus du dossier de demande.

#### 4. Prise de décision individuelle automatisée

Ce traitement des données à caractère personnel ne produit, à l'égard de la personne concernée, aucune décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé, y compris le profilage, produisant des effets juridiques la concernant ou l'affectant de manière significative de façon similaire. Le droit octroyé à la personne concernée par l'article 22 du RGPD ne trouve dès lors pas à s'appliquer à ce traitement.

#### 5 Catégories et source des données à caractère personnel

Bruxelles Economie et Emploi collecte auprès du demandeur des données à caractère personnel concernant le demandeur lui-même et, dans le cadre de la gestion de subventions, des données à caractère personnel concernant une ou plusieurs personnes autres que le demandeur, dits « bénéficiaires indirects » de la subvention, et ce dans le cadre de l'exécution de ses missions d'intérêt public (SRTE et Arrêté Exemplarité).

La source des données est le bénéficiaire de la subvention (personne morale ou physique qui demande ou reçoit la subvention).

Les catégories de données à caractère personnel collectées auprès du demandeur, mais se rapportant à d'autres personnes, sont détaillées ci-dessous et respectent le principe de minimisation des données (voir article 25 du RGPD) :

- le numéro d'entreprise de l'entreprise bénéficiaire indirecte, tel que repris dans la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE);
- la dénomination de l'entreprise bénéficiaire indirecte, telle que reprise dans la BCE ;
- la date de décision positive relative à la demande de soutien par le bénéficiaire.

#### 6. Destinataires des données à caractère personnel et transferts

Les destinataires suivants reçoivent communication de tout ou partie des données à caractère personnel, selon leur rôle dans le traitement de celles-ci et ce uniquement en cas d'acceptation du dossier par Bruxelles Economie et Emploi :

- Au sein de Bruxelles Economie et Emploi, les agents des Services Emploi et Economie en charge de la gestion des dossiers, les agents du Service Economie en charge du suivi de la SRTE ainsi que les agents de la Direction Coordination et Finances en charge du traitement des paiements, des procédures de recouvrement et du traitement des amendes administratives
- Bruxelles Finances et Budget – Place Saint-Lazare 2 – 1035 Bruxelles : gestion des paiements des subventions
- Eviden Belgium – Da Vincilaan 5 - 1930 Zaventem : maintenance de l'application Impala de BEE
- Paradigm (CIRB) – Avenue des Arts 21 – 1000 Bruxelles : hébergement d'Impala et intégrateur régional
- Agence bruxelloise pour l'Entrepreneuriat dont le nom commercial est hub.brussels – Chaussée de Charleroi 110 – 1060 Bruxelles : co-coordonateur de l'appel à projet « Women in Business ».
- Equal.brussels – Place Saint-Lazare 2 – 1035 Bruxelles :co-coordonateur de l'appel à projet « Women in Business ».

- Membres externes du jury de sélection (soumis à une clause de confidentialité) : un représentant de l'institut fédéral pour l'égalité des femmes et des hommes ; un représentant de Finance.brussels ; un expert de la thématique « genre » de l'ULg.
- Cabinet de la Secrétaire d'Etat chargée de la Transition Economique – Boulevard Saint-Lazare 10 (12<sup>ème</sup>) – 1210 Bruxelles ET Cabinet de la Secrétaire d'Etat en charge de l'égalité des chances - Boulevard du Regent, 21-23 - 1000 Bruxelles: approbation de la sélection du jury et décision d'attribution du subside.

Les données à caractère personnel ne font l'objet d'aucun transfert vers un pays tiers ou à une organisation internationale.

#### 7. Durée de conservation des données à caractère personnel

La durée maximale de conservation des données à caractère personnel qui font l'objet du traitement visé au présent article est de dix ans à compter du jour du rejet de la demande ou de la liquidation de la subvention, sauf les données à caractère personnel éventuellement nécessaires pour le traitement de litiges avec le porteur de projet, qui sont conservées pour la durée du traitement de ces litiges, en ce compris l'exécution des décisions de justice.

#### 8. Droits de la personne concernée

### **DROITS VISÉS AU CHAPITRE III DU RGPD**

La personne concernée par ce traitement de données à caractère personnel peut exercer les droits suivants :

- Le droit de demander l'accès à ses données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci (articles 15, 16 et 17 du RGPD).
- Le droit de demander une limitation du traitement (article 18 du RGPD).
- Le droit de s'opposer au traitement (article 21 du RGPD).

Pour ce faire, elle peut :

- Introduire une demande via le formulaire <https://mes-droits-rgpd.servicepublic.brussels> .
- Adresser une demande écrite, datée, signée et accompagnée de la copie d'une pièce d'identité valide (carte d'identité ou passeport)

Bruxelles Economie et Emploi (Service public régional de Bruxelles)

Service Economie

Place Saint-Lazare 2 - 1035 Bruxelles

### **DROIT D'INTRODUIRE UNE RÉCLAMATION AUPRÈS D'UNE AUTORITÉ DE CONTRÔLE**

La personne concernée, qui considère que le traitement de ses données constitue une violation du RGPD, dispose du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (article 77 du RGPD).

En Belgique, l'Autorité de contrôle compétente sera généralement :

Autorité de protection des données

Rue de la presse 35 - 1000 Bruxelles

<https://www.autoriteprotectiondonnees.be/>

#### 9. Traitement ultérieur des données à caractère personnel

Le responsable du traitement a l'intention d'effectuer un traitement ultérieur des données à caractère personnel pour une finalité autre que celle pour laquelle les données sont collectées. Ce traitement ultérieur de données à caractère personnel poursuit la finalité suivante : un renforcement de la

transparence de l'administration.

Ce traitement est licite dans la mesure où le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis. L'obligation en question est contenue à l'article 6 §1er, 24° des décret et ordonnance conjoints du 16 mai 2019 de la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française relatifs à la publicité de l'administration dans les institutions bruxelloises. Cette disposition oblige l'administration à publier un inventaire des subventions octroyées l'année qui suit celles-ci et dans une rubrique « transparence » aisément identifiable sur la page d'accueil d'un site internet accessible au public. Ce traitement repose donc sur l'article 6.1 c) du RGPD.

En conséquence, le responsable du traitement va procéder aux traitements ultérieurs suivants :

- Publication des noms des entreprises lauréates de l'appel à projets et des montants octroyés sur le [site de BEE](#)
- Publication des noms des entreprises lauréates de l'appel à projets et des montants octroyés en open data sur les sites <https://datastore.brussels> et <https://openbudgets.be.brussels>
- Publication du nom des entreprises lauréates et des bénéficiaires indirects dans la base de données exemplarité, tel que prévu dans l'Arrêté de la Région de Bruxelles-Capitale du 06 juillet 2023 relatif à l'exemplarité au niveau social et environnemental des entreprises